CHUTE DE LA ROTATION DE MAIN-D'ŒUVRE AU PRINTEMPS 2020 PUIS REBOND AU SECOND SEMESTRE

Des pertes d'emplois d'abord absorbées par l'intérim…

En France, dans l'industrie, 141 000 pertes nettes de postes ont été comptabilisées par la Dares et l'Insee entre fin décembre 2019 et fin mars 2020, mouvement s'expliquant à hauteur de 92 % par le retournement de l'intérim. La baisse s'est poursuivie au second trimestre (- 2 600), avant qu'un rebond n'intervienne durant l'été (+ 44 000) malgré la poursuite du reflux des effectifs hors intérim.

A la fin du troisième trimestre 2020, le stock de salariés s'est ainsi contracté de 2,5 %, rythme en deçà de celui mesuré pour la branche de la métallurgie (- 4 %), le recul pour la pharmacie étant limité à 0,6 % et l'agroalimentaire affichant même une légère augmentation. Deux secteurs sont particulièrement à la peine : les matériels de transport autres que l'automobile (aéronautique) et les produits métalliques (sidérurgie, usinage, structures métalliques, etc.), puisque leurs effectifs apparaissent 5 % en deçà de leur niveau de septembre 2019.

Variation des effectifs salariés de l'industrie entre le T3 2019 et le T3 2020

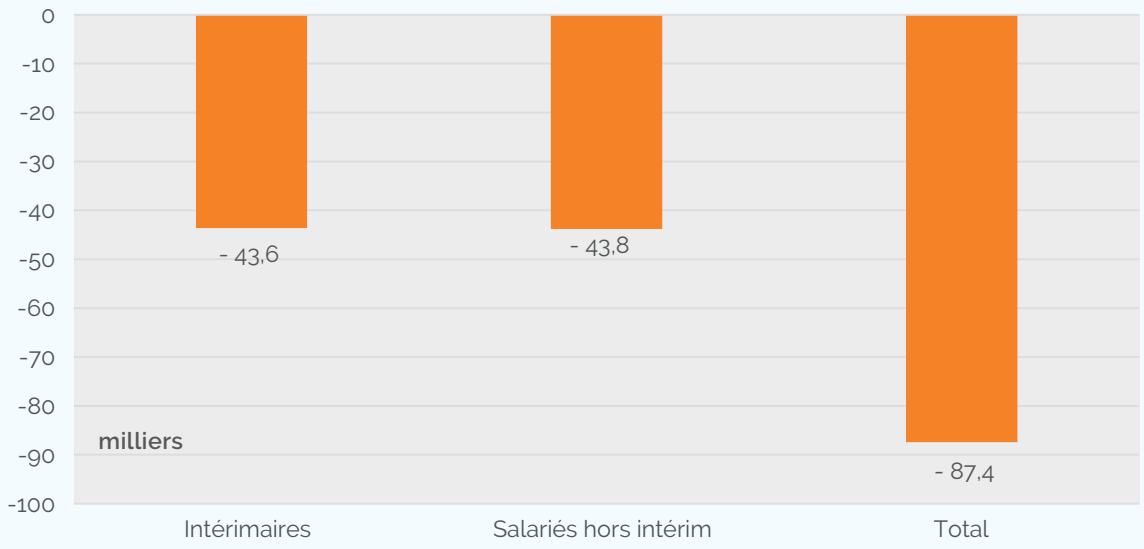

Sources : Insee, Dares

CONTACT : Alexandre JAGOT : ajagot@uimm.com

UIMM
LA FABRIQUE DE L'AVENIR

Au-delà du troisième trimestre, seules les statistiques portant sur l'intérim sont disponibles. Entre fin septembre et fin octobre 2020, le nombre d'intérimaires dans l'industrie comptabilisés par la Dares a grimpé de 8 900 dans l'Hexagone, soit le sixième mois consécutif orienté positivement. **À 251 500, il se situe en retrait de 10,5 % par rapport à son niveau d'un an auparavant, écart qui se serait toutefois creusé en novembre, la fédération Prism'emploi l'évaluant à 16 % environ.** À 2,25 semaines, la durée moyenne des missions varie peu (2,4 semaines en moyenne en 2019), restant en deçà de celle calculée pour les grands secteurs de notre branche.

… et contenues en regard de celles enregistrées lors de la dernière récession

En tenant compte de la prévision de l'Insee pour les trois derniers mois de 2020 diffusée à la mi-décembre, environ 96 000 postes auraient été perdus dans l'industrie en cumulé lors des quatre trimestres de l'an passé. Si l'essentiel a été enregistré lors de la deuxième quinzaine de mars, ce mouvement n'a rien à voir avec celui enregistré lors de la récession de 2009, époque où le recul de l'activité industrielle en moyenne annuelle avait même été plus prononcé qu'en 2020 : entre la fin des étés 2008 et 2009, ce sont en effet 246 000 destructions nettes d'emplois qui s'étaient manifestées. **L'ampleur du recours à l'activité partielle était en effet tout autre : en moyenne, 237 000 salariés de l'industrie avaient été effectivement placés en activité partielle chaque mois au printemps 2009, contre 1,1 million entre mars et mai 2020. En novembre, dernier chiffre connu, 310 000 personnes étaient concernées par ce dispositif, soit près de 100 000 équivalents-temps-plein.** Ce faisant, un peu plus d'un quart des chefs d'entreprise du secteur industriel interrogés par l'Insee il y a trois mois jugeaient leurs effectifs relativement élevés au regard de leur niveau d'activité du moment.

Variation annuelle des effectifs salariés de l'industrie (y compris intérim)

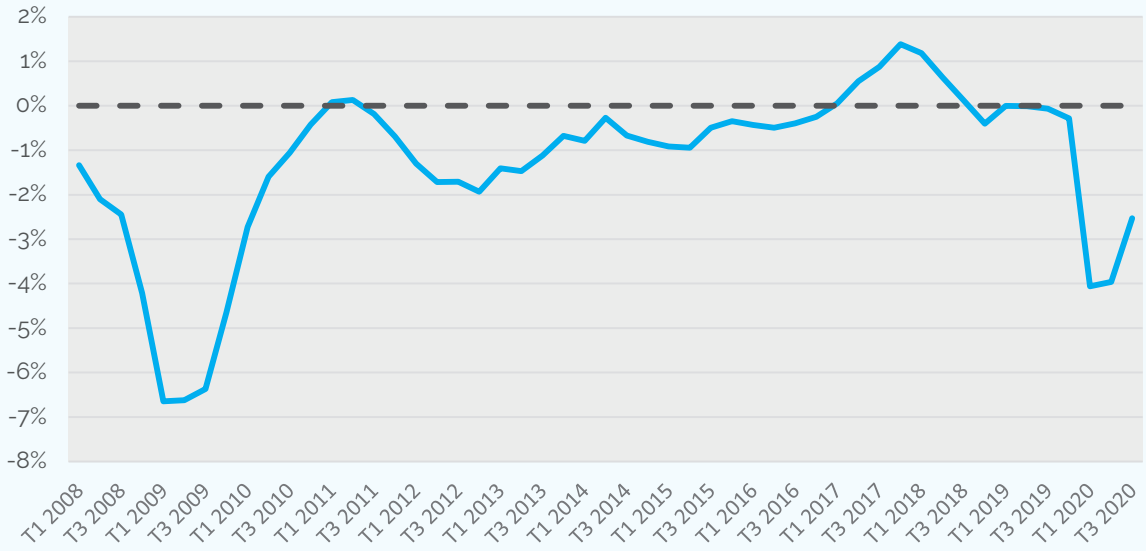

Sources : Insee, Dares

Si le fort recours à l'activité partielle apparaît comme un puissant amortisseur face à une crise sans précédent, d'autres mesures ont également permis de limiter les pertes d'emplois, comme les prêts garantis ou bien la possibilité donnée aux entreprises de différer leur cessation de paiement. Pour l'instant en effet, le nombre de dépôts de bilan dans l'industrie demeure très en deçà de celui constaté avant l'apparition de la pandémie (comme d'ailleurs dans tous les autres secteurs de l'économie) : 2 200 défaillances ont été décomptées par la Banque de France en cumulé sur les douze derniers mois en novembre 2020, soit 37 % de moins qu'un an auparavant.

Gel des embauches au printemps… et des fins de contrat

Le repli des effectifs au printemps dernier procédait avant tout d'une contraction des embauches au sens large : en intérim donc mais aussi en CDD et en CDI (respectivement - 27 % et - 48 % par rapport au second trimestre 2019 selon la Dares). **Pendant ce temps, la vive dégradation de la conjoncture a entraîné une diminution des sorties du marché du travail, même si celle-ci s'est avérée moins accusée que celle des recrutements.** À l'exception des départs en retraite qui ont légèrement augmenté sur un an, les fins de contrat ont baissé pour tous les autres motifs, notamment pour les CDD arrivés à leur terme qui représentent la moitié du total des sorties du marché du travail ; les démissions et les licenciements économiques ou non affichent également un recul conséquent, mouvement à l'œuvre aussi bien dans les entreprises de moins de dix salariés que de plus de cinquante. Mécaniquement, le taux de rotation de la main d'œuvre hors intérim dans l'industrie, qui peut être calculé comme la moyenne entre les taux d'entrée sur le marché du travail et les taux de sortie grâce aux statistiques diffusées par la Dares, a chuté : au deuxième trimestre 2020, dernière donnée disponible, le ratio est tombé à moins de 5 % contre environ 27 % ces dernières années.

Variation des flux d'entrées et de sorties entre le T2 2019 et le T2 2020 dans l'industrie

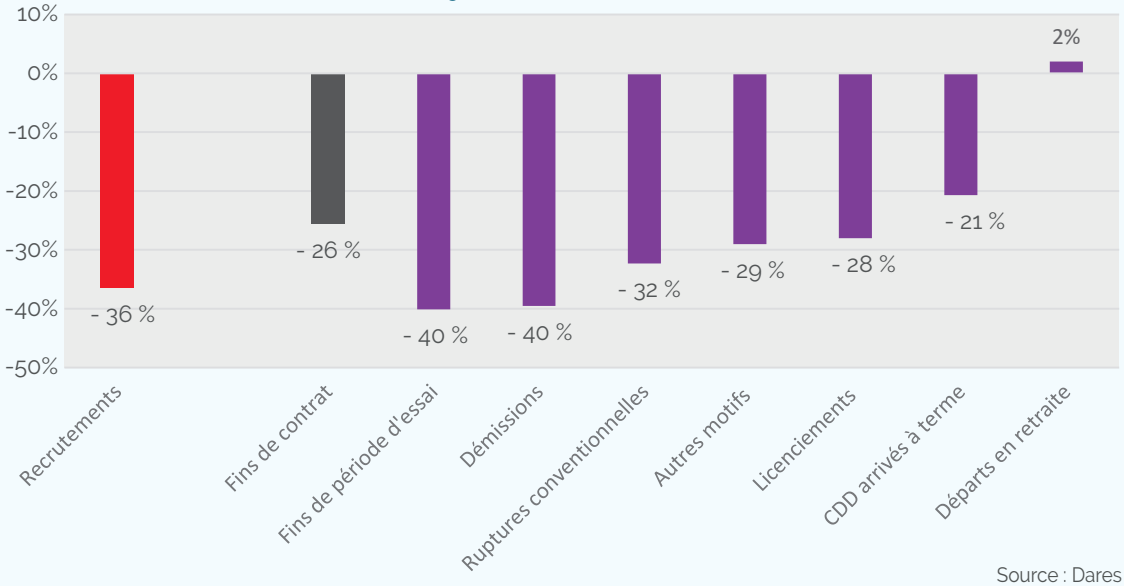

Source : Dares

Depuis lors, rebond des recrutements… et hausse des licenciements économiques

Au cours du second semestre, les recrutements se sont sensiblement redressés. Parallèlement, si le gel des démissions s'est sans doute prolongé, les plans de sauvegarde de l'emploi sont montés en puissance après le déconfinement du 11 mai, indiquait récemment la Dares. Le secteur manufacturier est concerné au premier chef, puisque, entre début mars 2020 et la mi-janvier 2021, il a concentré à lui seul 36 % du total des ruptures de contrat de travail envisagées dans le cadre de ce dispositif (19 % pour le commerce, 10 % pour le transport et 9 % pour l'hébergement-restauration). Celles-ci s'élèveraient à environ 30 300 sur les 84 100 répertoriées dans l'ensemble des secteurs marchands, même si, entre l'initialisation du PSE et la demande de décision d'homologation à l'administration, ces chiffres sont en fait moindres. **Dans la métallurgie, entre début mars et début décembre, 26 200 ruptures de contrat ont été envisagées (contre environ 3 650 sur la même période de 2019) pour 171 procédures de PSE initiées. Parallèlement, un peu plus de 400 procédures de licenciement collectif pour motif économique hors PSE ont été enregistrées dans les secteurs de la métallurgie, recouvrant 2 300 ruptures dont 61 % ont porté sur des licenciements de moins de dix salariés.**